

DELIBERATION N° 2007/10-02 - ASSURANCES – INDEMNISATIONS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que la Commune fait l'objet de deux indemnisations d'assurances :

- d'une part, suite à la dégradation de la voiture de la Police Municipale de Ludres lors de la fête de la Saint-Jean, le 23 juin 2007, la SMACL, assureur de la Commune, indemnise les frais de réparation à hauteur de 186,18 €.
- d'autre part, suite à la dégradation d'une barrière se trouvant dans l'enceinte du groupe scolaire Prévert, par un camion de la Société Géodis, le 27 mars 2007, la SMACL propose de verser une indemnité de 3 267 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter le versement des indemnisations de 186,18 € et 3 267 € par la SMACL, soit un total de 3 453 ,18 €.